

DIRECTRICE / DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Sous l'autorité du directeur général, le directeur du service des Loisirs et de la Culture planifie, coordonne et contrôle l'ensemble des activités reliées à l'instauration et au développement des programmes de loisirs communautaires et sportifs de même que les activités se déroulant dans les parcs et les centres sportifs de la municipalité ou en soutien aux événements dans le milieu. Il veille également à assurer la meilleure accessibilité possible des loisirs et de la culture à la population. Il voit aussi à l'entretien des immeubles ainsi que les équipements de son service.

Exigences

- Détenir une formation universitaire en loisirs, en culture, en récréologie ou dans un domaine connexe. Une formation complémentaire en administration est un atout;
- Détenir une expérience pertinente d'au moins 5 ans en gestion du personnel, en planification budgétaire et dans le développement d'activités sportives, culturelles et de loisirs en milieu municipal;
- Détenir une expérience significative dans la gestion de bâtiments (aréna, bibliothèque, etc.). Une connaissance dans la gestion des systèmes mécaniques et informatiques reliée à des infrastructures sportives est un atout;
- Démontrer une connaissance du milieu municipal et du milieu sportif, culturel et communautaire de Baie-Saint-Paul;
- Démontrer une connaissance et de l'intérêt pour le domaine de l'aménagement paysager et de la gestion des parcs et des espaces verts;
- Être organisé, structuré et en mesure de gérer divers dossiers simultanément dans les délais prescrits;
- Faire preuve d'autonomie, de leadership ainsi que d'un bon sens des responsabilités et d'initiative;
- Démontrer un souci marqué pour le service à la clientèle;
- Démontrer une grande facilité à travailler avec le public ainsi que le travail d'équipe et la concertation;
- Maîtriser parfaitement la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit;
- Détenir un permis de conduire de classe 5.

Conditions de travail

- Il s'agit d'un poste cadre régi par un contrat de travail avec des conditions intéressantes et compétitives;
- Le poste est permanent à temps complet.

Comment postuler?

Faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation avant le **22 novembre 2021 à 16 h** avec la mention « Directrice / Directeur du service des Loisirs et de la Culture » à :

Ville de Baie-Saint-Paul
Mme Marie-Claude Girard
15, rue Forget, Baie-Saint-Paul, Québec G3Z 3G1
Courriel : mcgirard@baiesaintpaul.com

Seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue seront contactés.

La Ville de Baie-Saint-Paul applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature.